

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-210 du 15 août 1978

portant création du Comité National
Chargé de l'Organisation de l'Année
Internationale de l'Enfant en Répu-
blique Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement et le Décret N° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement modifié par le Décret N° 78-174 du
6 juillet 1978 ;

SUR Décision du Conseil des Ministres en sa séance du 7 juin 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Il est créé un Comité National Chargé de l'Organisation
de l'Année Internationale de l'Enfant en République Populaire du Bénin.

ARTICLE 2. - La Composition du Comité National est la suivante ;

Président : Ministre Délégué auprès du Président de la Répu-
blique, Chargé du Plan, de la Statistique et de
la Coopération Technique ou son Représentant.

Membres : Camarades : - HAZOUME Antoinette, Conseiller Techni-
que à l'Education Nationale du Prési-
dent de la République
- SECLOKA Dieudonné : Représentant du
Ministre des Finances
- HOUETO Colotte : Représent du Ministre
de l'Enseignement du Premier Degré
- HAZOUME Félix : Représent du Ministre
des Enseignements Technique et Supé-
rieur

- HOUNKANRIN Symphorien : Représentant du Ministre des
des Affaires Etrangères et de
la Coopération
- RADJI Alimi) Représentants du Ministre de la Santé
- ADJOVI Expédit) Publique
- AMOUSSOU Eusèbe) Représentant du Ministre Délégué au-
- ZOHOU Dieudonné) près du Président de la République,
- SANTOS Christine) Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Oriëntation Nationale
- GANDEMEY Stanislas : Représentant du Ministre du Déve-
loppement Rural et de l'Action
Coopérative
- VARANGO Achille : Représentant du Ministre de la Fonc-
tion Publique et du Travail
- IGUEY Rachidy : Représentant du Ministre de la Jeunesse,
de la Culture Populaire et des Sports
- ALITONOU ~~Evangeliste~~) Représentants du Ministre de
- TOURE Sanoussi) l'Equipement
- VIOU Bernadin)
- AHOYO Véronique) Représentants du Ministre de la
- ODOUTAN B. Georges) Justice, de la Législation et des
Affaires Sociales
- ABIOLA Ambroise : Représentant la Croix Rouge
- Trois (3) Représentants du Comité d'Organisation des
Femmes (COF)
- Trois (3) Représentants du Comité d'Organisation des
Jeunes (COJ).

ARTICLE 3.- Le Comité a pour tâches la préparation, l'organisation et la coordination au niveau national des activités devant marquer l'Année Internationale de l'Enfant.

Il se réunira sur convocation de son Président et élaborera un programme d'activités susceptibles d'intéresser tous les milieux du Territoire National et de permettre :

a)- une participation de toutes les couches sociales aux problèmes de l'Enfant

b)- une réflexion plus approfondie et une recherche sur les conditions d'intégration de l'Enfant à son milieu de vie.

ARTICLE 4.- Il sera créé par Arrêté Conjoint du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique et du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale au niveau de chaque Province, un Comité Provincial pour l'Année Internationale de l'Enfant.

La Composition et le fonctionnement de ce Comité seront précisés par ledit Arrêté.

ARTICLE 5.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 15 août 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CC ~~du~~ PRPB 4 SGG 4 SPD 2 Membres du Comité 30
Ministères 15 Provinces 6 DPE-DGAJI-INSAE 6 IDE 4 DCST-ONEPI-Gde-Chanc.3
~~UNE-FASJEP-BN~~ 6 BCP 1 JOREB 1.-